RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00142
Numéro SIREN : 440 449 965
Nom ou dénomination : CLI

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/009366

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 13/07/2017

1312208

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/009366**
n°de gestion : **2014B00142**
n°SIREN : **440 449 965 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 13/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CLI - Société par actions simplifiée
6 rue de Lorraine 38130 Echirolles -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1312208

Copie certifiée Conforme à l'original

Intitulés	2016/12			2015/12
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 343	45 343		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	**45 343**	**45 343**		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 019	1 019		
Autres immobilisations corporelles	27 325	26 593	732	1 060
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**28 344**	**27 612**	**732**	**1 060**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**73 688**	**72 956**	**732**	**1 060**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	660 032		660 032	718 155
Autres créances	2 588 672		2 588 672	2 210 632
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	**3 248 705**		**3 248 705**	**2 928 787**
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres				
Disponibilités				440 516
Charges constatées d'avance	1 097 164		1 097 164	1 495 536
Total disponibilités et divers	**1 097 164**		**1 097 164**	**1 936 052**
ACTIF CIRCULANT	**4 345 869**		**4 345 869**	**4 864 840**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 419 558	72 956	4 346 602	4 865 900

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
06 JUIL. 2017
Sous le N° 9366

Intitulés		2016/12	2015/12
Situation nette			
Capital social ou individuel Dont versé :	74 000	74 000	74 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		7 400	7 400
Réserves statuaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		100 374	258 708
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**329 337**	**278 265**
	Total situation nette	**511 111**	**618 374**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	CAPITAUX PROPRES	**511 111**	**618 374**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		57 793	70 375
Provisions pour charges		48 263	44 093
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**106 056**	**114 468**
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
	Total dettes financières		
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		107 480	34 550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		750 015	1 275 013
Dettes fiscales et sociales		151 099	141 883
	Total dettes d'exploitation	**1 008 594**	**1 451 447**
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		478 242	
	Total dettes diverses	**478 242**	
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		**2 242 597**	**2 681 609**
	DETTES	**3 729 434**	**4 133 057**
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GENERAL	4 346 602	4 865 900

	2016/12			2015/12
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	299 367	2 508 000	2 807 367	2 440 744
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**299 367**	**2 508 000**	**2 807 367**	**2 440 744**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			28 908	169 288
Autres produits			15 002	327
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 851 278**	**2 610 361**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 489 277	1 238 539
Total charges externes			**1 489 277**	**1 238 539**
Impôts, taxes et versements assimilés			**33 617**	**24 046**
Charges de personnel				
Salaires et traitements			153 112	194 923
Charges sociales			67 094	88 081
Total charges de personnel			**220 206**	**283 005**
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			328	328
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			18 170	**32 136**
Total dotations d'exploitation			**18 498**	**32 464**
Autres charges			**578 066**	**616 801**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**2 339 666**	**2 194 856**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**511 612**	**415 504**

	2016/12	2015/12
RESULTAT D'EXPLOITATION	**511 612**	**415 504**
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 548	7 413
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	4 923	3 022
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**9 471**	**10 435**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		3
Différences négatives de change	4 754	2 958
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**4 754**	**2 962**
RESULTAT FINANCIER	**4 717**	**7 473**
RESULTAT COURANT	**516 330**	**422 978**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	293	18 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**293**	**18 060**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(293)**	**(18 060)**
Participation des salariés aux résultats	28 420	41 550
Impôts sur les bénéfices	158 280	85 102
TOTAL DES PRODUITS	**2 860 750**	**2 620 797**
TOTAL DES CHARGES	**2 531 413**	**2 342 531**
BENEFICE ou PERTE	**329 337**	**278 265**

ANNEXE AUX COMPTES
EXERCICE 2016

Copie certifiée Conforme à l'original

LISTE DES NOTES

		Notes Produites	Notes non Produites
	I – D'ORDRE GENERAL		
1	Modes et méthodes d'évaluation	x	
2	Changement de méthode	x	
3	Consolidation	x	
	II – CONCERNANT L'ACTIF DU BILAN		
4	Immobilisations incorporelles		x
5	Coût de production des immobilisations		x
6	Filiales et participations		x
7	Mouvement de l'actif immobilisé	x	
8	Amortissements : état et mode retenu	x	
9	Provisions	x	
9 bis	Provision pour retraite	x	
10	Coût de production du stock		x
11	Eléments fongibles de l'actif circulant		x
12	a) Charges et produits constatés d'avance	x	
	b) Produits à recevoir sur créances	x	
13	Amortissements des primes de remboursements d'emprunts		x
	III – CONCERNANT LE PASSIF DU BILAN		
14	Composition du capital social	x	
15	Tableau de mouvements des capitaux	x	
16	Résultat de l'exercice corrigé des évaluations fiscales dérogatoires	x	
17	Situation fiscale différée et latente	x	
18	Obligations convertibles		x
19	Charges à payer	x	
	IV – CONCERNANT DES ELEMENTS DE L'ACTIF ET DU PASSIF		
20	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	
21	Echéance des créances et des dettes	x	
22	Ecarts de conversion	x	
	V – CONCERNANT DES CHARGES		
23	Crédit bail		x
24	a) Droit individuel à la formation		x
24	b) Effectif	x	
25	Rémunération des dirigeants	x	
26	Impôt sur les bénéfices	x	
27	Résultat financier	x	
28	Résultat exceptionnel	x	

	VI – CONCERNANT DES PRODUITS		
29	Chiffre d'affaires	x	
30	Méthodes d'évaluation		x
	VII – CONCERNANT LES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT		
31	Entreprises liées	Note n° 20	
32	Méthodes d'évaluation	Note n° 1	
	VIII – CONCERNANT LES ENGAGEMENTS HORS BILAN		
33	Engagements financiers particuliers	x	
34	Parts bénéficiaires		x

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2016, d'une durée de 12 mois.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par les organes de Direction, d'après la comptabilité de la société et selon les principes comptables exposés dans l'Annexe ci-après.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Les faits marquants

- La vérification fiscale dont la société faisait l'objet au titre des exercices 2012 et 2013 est toujours en cours et les provisions initialement constituées ont été maintenues, soit 18 000 euros en exceptionnel.

- La gestion de trésorerie des filiales françaises du Groupe est centralisée par ARTELIA HOLDING depuis septembre 2016. A ce titre, les principaux comptes bancaires domiciliés en France sont désormais mis à zéro quotidiennement. Les lignes de découvert et de garantie sont centalisées par la société ARTELIA HOLDING.

1.2 Les évènements postérieurs à la clôture

RAS

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Code du Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement 2014-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général ainsi que du nouveau règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le plan comptable général applicable aux comptes individuels des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

3. METHODE DES COUTS HISTORIQUES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation, ci-après décrits, ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

4. IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- **Frais de recherche et de développement :** les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses de développement sont également comptabilisées en charges.

- **Logiciels informatiques** : les logiciels sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 8 ans, en fonction de leur montant et de leur nature, à compter de la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat selon les critères déterminés par la réglementation CNC 2004-06, et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

La société a opté pour la constatation en charges et non l'activation des frais qui pouvaient être étalés avant la mise en place du nouveau règlement sur les actifs. La valeur brute des immobilisations n'inclut pas les frais d'acquisition.

Compte-tenu de la nature des actifs corporels, la comptabilisation par composants n'est pas applicable.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité pour l'entreprise, fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties fiscalement selon le mode linéaire ou dégressif. La différence éventuelle entre amortissements comptables (linéaires) et amortissements fiscaux est enregistrée en amortissements dérogatoires dans les capitaux propres.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont présentées en note 8.

En plus des amortissements, une dépréciation peut être constatée si des indices de perte de valeur tangibles, clairement identifiés et chiffrables existent en cours d'exercice ou à la clôture. La dépréciation éventuelle des actifs, mise en évidence à l'occasion de ces tests, est comptabilisée directement en résultat. Les dépréciations éventuelles viennent modifier la base amortissable des actifs de manière prospective. Les dépréciations sont reprises dans les conditions prévues par les textes, lorsque les évènements à l'origine des pertes de valeur ont disparu.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Une provision est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'inscription au bilan. Cette valeur est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité et de développement, de manière cohérente avec la position retenue dans les comptes consolidés en matière de dépréciation des goodwill.

Une provision n'est toutefois constatée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une créance, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition

Le poste contient également des prêts, des dépôts et cautionnements évalués à leur coût d'entrée au bilan.

5. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées, pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, donné lieu à constitution de provisions pour dépréciation ou pour risques, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients en monnaies étrangères ont été convertis et comptabilisés sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les écarts positifs n'ont pas été constatés en exploitation. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Dans un souci de cohérence avec les créances d'exploitation, les dettes se rattachant à des comptes courants sont comptabilisées en « dettes diverses » puisqu'elles participent au financement de l'exploitation. Le montant s'élève à 476 737 euros au 31/12/2016 ; il était nul au 31/12/2015.

6. OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total.

7. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les disponibilités en devises étrangères non rapatriables et non utilisables pour les besoins de chantiers locaux font, le cas échéant, l'objet de provisions pour dépréciation.

8. PROVISIONS

En application des dispositions du règlement 2014-03 et de son recueil de normes, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions pour risques couvrent notamment :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures,
- les provisions pour perte de change,
- les provisions pour pertes à terminaison,
- les provisions pour risques fiscaux,
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, à échéance propre, ou d'un début d'exécution.

PROVISIONS POUR CHARGES

Provision pour engagement de retraite

Par ailleurs, la société comptabilise en provisions pour charges le coût des avantages postérieurs à l'emploi accordés à son personnel et correspondant à des régimes à prestations définies ; dans le cadre de ces régimes, en effet, le groupe a obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ou à ses anciens salariés, les risques actuariels incombant alors au groupe : ils correspondent aux engagements de fin carrière (IFC) définis par la convention collective SYNTEC : l'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires, âge de départ...). La société utilise des tables de turn over par tranche d'âge et par catégorie socio professionnelle.

Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 9bis.

Les écarts actuariels (liés aux changements d'hypothèses de calcul et liés aux distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité) sont appréhendés selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à comptabiliser les écarts actuariels en résultat de manière étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés, pour le montant qui excède 10% de la valeur de l'engagement à l'ouverture.
Le coût des services passés, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultat pour la partie acquise et il est différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

L'engagement au titre des IFC est constaté au bilan en provisions pour charges pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés et des écarts actuariels non comptabilisés. La société ne dispose pas d'un fond externe permettant une gestion et un financement des indemnités de départ à la retraite.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.
La variation de l'engagement au titre de l'exercice, analysée selon ses différentes composantes (coût des services passés, coût financier, écarts actuariels...) est présentée en note 9bis ci-après en distinguant la partie comptabilisée et la partie non comptabilisée.

Provision pour abondement

Suite à la mise en place au niveau du Groupe d'un nouvel accord de participation des salariés, un abondement de 33 % est octroyé par l'employeur au titre des versements investis dans le FCPE « ARTELIA » du plan d'Epargne Groupe. Sur la base des arbitrages effectués l'an dernier par les salariés et du montant du fond de participation évalué en fin d'exercice, une provision pour abondement a été comptabilisée en charge exceptionnelle, d'un montant de 293 euros.

9. DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires est celle dite à l'avancement des travaux. Cet avancement est déterminé pour chaque contrat par application d'un pourcentage mixte résultant du nombre de blocs fabriqués et du nombre de blocs posés exprimé en m3 comparés au nombre de blocs prévisionnels à fabriquer et à poser exprimé également en m3. La société dispose à cet effet d'une gestion prévisionnelle par contrat faisant l'objet d'actualisations périodiques.

Lorsqu'un contrat doit conduire à un résultat global déficitaire, il est constaté une provision pour perte à terminaison égale à la différence entre la perte totale estimée et la perte constatée au stade d'avancement. Les provisions sont évaluées en coût de revient complet.

Les décalages de facturation négatifs issus du calcul du chiffre d'affaires à l'avancement ont été comptabilisés en produits constatés d'avance.
Les décalages de facturation positifs quant à eux viennent se rajouter au poste clients.

10. ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

11. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. (note 28)

12. CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE D'EMPLOI

La société bénéficie d'un crédit d'impôt compétitivité emploi calculé, conformément à l'article 244 quater C du Code Général des Impôt, au taux de 6 % pour l'exercice 2016. Il s'élève à un montant de 2 711 euros comptabilisé en produit d'impôt dans le sous compte 69 du plan comptable.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est utilisé conformément à son objet en participant à l'amélioration de la compétitivité de la société dans les domaines de l'innovation et de la recherche, de l'investissement productif, des efforts soutenus en matière de formation qui excèdent les minimums légaux, du recrutement, de la prospection de nouveaux marchés, du maintien de son fonds de roulement.

13. INTEGRATION FISCALE ET IMPOT SUR LES BENEFICES

INTEGRATION FISCALE

Depuis l'exercice 2015, la société est intégrée fiscalement avec ARTELIA HOLDING SAS (n° Siren : 802 044 776), société Mère. La convention d'intégration fiscale prévoit que la société calcule et comptabilise son impôt comme en l'absence d'intégration.

En conséquence, la société a enregistré une charge nette de 158 281 euros correspondant au solde de l'impôt pour 160 992 euros sans déduction de crédits d'impôts s'élevant à – 2 711 euros.

RETENUES A LA SOURCE

Certains contrats export peuvent donner lieu à une retenue à la source dans le pays où ont été réalisés les travaux ou études. Cette retenue à la source est enregistrée directement au débit d'un compte de bilan 44 – Etat, retenue à la source. Ce compte vient en diminution du compte 44 : Etat, Impôt Société à payer.

En fin d'exercice, si la société n'a pas obtenu le justificatif de versement, la retenue à la source non justifiée est réintégrée dans les charges d'exploitation.

NEANT

La société fait partie d'un périmètre de consolidation dont la société consolidante est la SAS ARTELIA HOLDING (Siren 802044776) située 2 avenue Lacassagne, le First Part-Dieu, 69003 LYON

Immobilisations	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Réévaluations pratiquées	Acquisitions, créations, apports, nouv. prêts	Virement de poste à poste	Cessions ou mises hors service	
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 343					45 343
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**45 343**					**45 343**
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 019					1 019
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 988					7 988
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique	19 336					19 336
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**28 344**					**28 344**
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL GENERAL	**73 688**					**73 688**

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début exercice	Augmentations de l'exercice		Diminutions de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	*dont : Apports*	Cessions et rebuts	*dont : Dissolution*	
Frais d'établissement, de recherche et de dév.						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 343					45 343
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**45 343**					**45 343**
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constr.						
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 019					1 019
Installations générales agencements, aménagements	7 988					7 988
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 276	328				18 604
Emballages récupérables et divers						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**27 284**	**328**				**27 612**
TOTAL	**72 628**	**328**				**72 956**

DUREE ET MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations Incorporelles & Corporelles

Logiciels :	Linéaire entre 1 et 5 ans
Logiciels de gestion (> 150 k€) :	Linéaire, 8 ans
Frais de recherche et développement :	Linéaire, 5 ans
Agencement de constructions :	Linéaire, 10 à 20 ans
Matériel technique :	Linéaire, 5 à 7 ans
Agencements, aménagements :	Linéaire, 4 à 10 ans
Matériel de transport :	Linéaire, 5 ans
Matériel de bureau et informatique :	Linéaire, 3 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire, 4 à 10 ans

Rubriques	Montant début 2016	Augmentations de l'exercice		Diminutions		Montant fin 2016
		Dotations	dont : Apports	Reprises	dont : Dissolution	
Provisions pour investissement						
Amortissements dérogatoires						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour litiges		293				293
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions, obligations similaires	44 093	4 170				48 263
Provisions pour impôts	18 000					18 000
Provisions pour renouvellement des immo.						
Prov. pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour ch. soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	52 375	14 000		26 875		39 500
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**114 468**	**18 463**		**26 875**		**106 056**
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL	**114 468**	**18 463**		**26 875**		**106 056**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*18 170*		*26 875*		
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		*293*				

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses sont revues annuellement.
Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2016/12	2015/12
Taux d'actualisation	2.00%	1.75%
Revalorisation des salaires annuels	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	50,80%	50,80%
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	Par tranche d'âges	Par tranche d'âges
Table de mortalité	INSEE TD-TV 09-11	INSEE TD-TV 09-11

La provision pour retraite évolue de la manière suivante :

Mouvements de l'exercice

	Exercice PRECEDENT	Coût des services courants	Coût financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Prestations services	Exercice CLÔTURE
Exercice 2015/12							
Valeur actualisée de l'obligation	113 539	4 049	1 987	245		(60 062)	59 768
Modifications du régime							
Ecarts actuariels	(16 029)			354			(15 675)
Passif comptabilisé	**97 510**	**4 049**	**1 987**	**599**		**(60 062)**	**44 093**
Exercice 2016/12							
Valeur actualisée de l'obligation	59 768	2 241	1 195	2 350			65 554
Modifications du régime							
Ecarts actuariels	(15 675)			(1 615)			(17 290)
Passif comptabilisé	**44 093**	**2 241**	**1 195**	**735**			**48 264**

L'incidence de l'évolution de la provision pour retraite sur le compte de résultat est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotation (reprise) à la provision pour retraite		
Coût des services courants	2 441	4 049
Coût financier	1 195	1 987
Amortissement écart actuariel	735	599
Total Dotation	**4 370**	**6 635**
Dotation (reprise) à la provision pour retraite		60 052
Reprise sur prestations services		
Total Reprise		**60 052**

Charges constatées d'avance

Nature des charges	2016 /12	2015/12
Charges d'exploitation :	1 097 165	1 495 536
Charges financières :		
Charges exceptionnelles :		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**1 097 165**	**1 495 536**

Produits constatés d'avance

Nature des charges	2016 /12	2015/12
Produits d'exploitation :	2 242 597	2 681 609
Produits financiers :		
Produits exceptionnels :		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**2 242 597**	**2 681 609**

Produits à recevoir	2016 /12	2015 /12
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	36 903	81 302
Autres créances		3 211
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	**36 903**	**84 513**

Catégories de titres	Clôture N-1	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Remboursés sur N	Total	Valeur nominale
Actions ordinaires	7 400			7 400	10 €
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	**7 400**			**7 400**	**10 €**

CLI SAS

	01/01/2016	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Résultat N	Autres mouvements	31/12/2016
Capital en nombre d'actions	7 400						7 400
Valeur nominale	10						10
Capital social ou individuel	74 000						74 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	7 400						7 400
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	258 708			278 265		(436 600)	100 374
Résultat de l'exercice	278 265			(278 265)	329 337		329 337
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés				(436 600)		436 600	
Total capitaux propres	**618 374**			**(436 600)**	**329 337**		**511 111**

	2016/12	2015/12
RESULTAT DE L'EXERCICE	**329 337**	**278 265**
Impôts sur les bénéfices		
Produits& charges d'intégration fiscale	**158 280**	**85 102**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**487 617**	**363 367**
Dotations aux amortissements dérogatoires		
Reprises sur provisions pour amortissements dérogatoires		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant Impôts)	**487 617**	**363 367**

Variations des impôts différés ou latents

NATURE	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions réglementées						
Subventions d'investissements						
Charges non déd. temporairement						
Provision pour Participation des salaries	41 550		(13 130)		28 420	
Contribution de Solidarité C3S						
Provision engagement retraite	44 093		4 170		48 263	
Autres provisions non déductibles	52 373		(12 580)		39 793	
Produits non taxables temporairement						
- plus values nettes à court terme						
- plus values de fusion						
-plus-values à long terme différées						
Charges déduites						
(ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
BASES	**138 016**		**(21 540)**		**116 476**	
Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
BASES						
Impôt société correspondant (34,43 %)	47 519		(7 416)		40 103	
Accroissement / Allégements de la dette future des impôts	**47 519**		**(7 416)**		**40 103**	

Charges à payer	2016 / 12	2015 / 12
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	330 290	808 220
Dettes fiscales et sociales	103 186	107 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**433 476**	**915 732**

POSTES DU BILAN	Montants concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts filiales		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 385 910	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 303	
Autres dettes	476 738	
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation	(1 838 420)	
Produits financiers		
Autres produits financiers	4 548	
Charges financières		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Produit d'IS - Intégration fiscale :	3 025	
Charges d'IS : Intégration fiscale :	(160 992)	

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	660 032	660 032	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	333	333	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	202 429	202 429	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	2 385 909	2 385 909	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 097 164	1 097 164	
Total des créances	**4 345 869**	**4 345 869**	

Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	750 015	750 015		
Personnel et comptes rattachés	84 545	84 545		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 249	55 249		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 674	8 674		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 630	2 630		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	476 737	476 737		
Autres dettes (dont dettes relatives à des	1 505	1 505		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 242 597	2 242 597		
TOTAUX	**3 621 954**	**3 621 954**		

POSTES CONCERNES	ACTIF				PASSIF
	Montant brut	Compensé par couverture de change	Provision	Montant net	Montant
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées					
Créances d'exploitation					
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation					
Dettes sur immobilisations					
Autres					
TOTAL					

NEANT

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	2016 /12	2015 /12	2016 /12	2015 /12	2016 /12	2015 /12
Ingénieurs et Cadres	1	1			1	1
Agents de maîtrise						
Employés et techniciens						
Administratifs	2	2			2	2
Total	3	3			3	3

Remarque : l'effectif à temps partiel pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Les organes de direction ne sont pas salariés de CLI.

	2016/12	2015/12
Résultat fiscal de droit commun	482 975	262 950
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Charge d'impôt Société en l'absence d'intégration fiscale	160 992	87 650
Produits et charge d'intégration fiscale (crédits d'impôt déduits sauf CICE)	/	/
CICE-Crédit d'impôt compétitivité emploi	(2 711)	(2 548)
Rappels fiscaux et contributions sur les dividendes		
Contribution filiales		
PRODUIT ET CHARGE NETS D'IMPOT SOCIETE	**158 281**	**85 102**

Nature	2016 /12	2015 /12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 548	7 413
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	4 923	3 022
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**9 471**	**10 435**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		3
Différences négatives de change	4 754	2 958
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**4 754**	**2 962**
TOTAL GENERAL	4'717	7'473

Nature	2016 /12	2015 /12
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
- *Dédits et pénalités perçus sur marchés*		
- *Pénalités*		
- *Rappel d'impôts et de charges*		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- *Cession des immobilisations*		
- *Autres*		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
- *Reprise provisions exceptionnelles*		
- *Reprise amortissements dérogatoires*		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		**60**
- *régularisations*		*60*
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	**293**	**18 000**
- *Redressement fiscal*		*18 000*
- *Adondement personnel*	*293*	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	293	18 060
TOTAL GENERAL	(293)	(18 060)

Rubriques	2016 /12			2015 /12
	France	Export (1)	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	299 367	2 508 000	2 807 367	2 440 744
TOTAL	**299 367**	**2 508 000**	**2 807 367**	**2 440 744**

(1) : l'exportation indirecte comprend les prestations facturées à des clients français qui ont des marchés à l'export

CLI SAS

Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
			NEANT			
Garanties						
Autres :						
TOTAL						

Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties : Garanties bancaires sur marchés publics & privés	461 750					461 750
Autres :						
TOTAL	461 750					461 750

CLI SAS

✓ Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit [1]			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		NEANT	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL			

✓ Concours bancaires court terme

Type de concours	Autorisation	Utilisation
Découverts et/ou crédit de trésorerie non centralisés sur ARTELIA HOLDING Découverts et/ou crédit de trésorerie centralisés sur ARTELIA HOLDING	Néant 22 000 000 €	Néant
Lignes de garanties sur les marchés (publics, privés) non centralisées sur ARTELIA HOLDING Lignes de garanties sur les marchés (publics, privés) centralisées sur ARTELIA HOLDING	Néant 81 000 000 €	Néant

2016

ET

ARTELIA

SOMMAIRE

Bilan Actif ____ 2

Bilan Passif ____ 3

Compte de résultat ____ 4

Compte de résultat (Suite) ____ 5

NOTE N°1 - MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES ____ 9

NOTE N° 2 - CHANGEMENT DE METHODE ____ 14

NOTE N° 3 - CONSOLIDATION ____ 14

NOTE N° 7 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE ____ 15

NOTE N° 8 - ETAT DES AMORTISSEMENTS ____ 15

NOTE N° 9 - ETAT DES PROVISIONS ____ 16

NOTE N° 9 BIS - PROVISIONS POUR RETRAITE ____ 17

NOTE N° 12 - A) - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ____ 18

NOTE N° 12 - B) - PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES ____ 18

NOTE N° 14 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL ____ 18

NOTE N° 15 - TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX ____ 19

NOTE N° 16 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES ____ 19

NOTE N° 17 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS ____ 20

NOTE N° 19 - CHARGES A PAYER ____ 20

NOTE N° 20 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ____ 21

NOTE N° 21 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ____ 22

NOTE N° 22 - ECARTS DE CONVERSION ____ 23

NOTE N° 24 - EFFECTIFS ____ 23

NOTE N° 25 - REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ____ 24

NOTE N° 26 - IMPOT SUR LES SOCIETES ____ 24

NOTE N° 27 - RESULTAT FINANCIER ____ 24

NOTE N° 28 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ____ 25

NOTE N° 29 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ____ 25

NOTE N° 33 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ____ 26

CLI
Société par actions simplifiée
Au capital de 74 000 euros
Siège social : 6, rue de Lorraine - 38130 ECHIROLLES
440 449 965 RCS GRENOBLE

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 16 JUIN 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le 16 juin à 10 heures,

La Société **Artelia Eau & Environnement**, société par actions simplifiée au capital de 7 883 370 €, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 503 646 572, domiciliée au 6, rue de Lorraine, 38130 Echirolles, représentée par Monsieur Alain Deforche,

Actionnaire unique de la société CLI.

Après avoir exposé que :

Le Comité de Direction a établi et arrêté le 29 mai 2017 les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A pris les décisions ci-après relatives :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- à l'affectation du résultat ;
- à la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- à l'examen des conventions visées à l'article 1161 du Code Civil ;
- aux pouvoirs.

Première décision

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport du Comité de Direction et du rapport du commisssaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été arrêtés et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 329 337,02 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision

L'actionnaire unique, Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 329 337 ,02 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice 329 337,02 €
Prélèvement sur le poste « report à nouveau » 40 662.98 €

Soit un montant total distribué à l'actionnaire unique de.....370 000,00 €
Correspondant à un dividende unitaire de 50 euros par action.

Le compte « report à nouveau » s'élève ainsi à59 711,75 €

Il est précisé que la totalité des dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 n'est pas éligible à l'abattement fiscal.

L'actionnaire unique décide que les dividendes seront mis en paiement conformément aux obligations légales.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture	Total distribué	Montant éligible à l'Abattement de 40 %
31/12/2015	436 500 €	0 €
31/12/2014	0 €	0
31/12/2013	0 €	0

Troisième décision

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'a été signée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

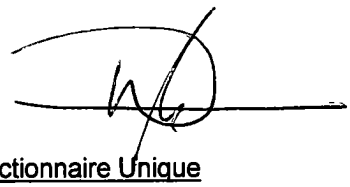
Quatrième décision

L'actionnaire unique constate l'absence de conventions visées par l'article1161 du Code Civil.

Cinquième décision

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses décisions, pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique, Président.



L'actionnaire Unique
Artelia Eau & Environnement
Représenté par Alain Deforche

CLI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2016

CLI

Société par actions simplifiée au capital de 74 000 €

Siège social : 6, rue de Lorraine 38130 ECHIROLLES

RCS : Grenoble 440 449 965

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans l'annexe, à la note n° 1 paragraphe 9, la méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires est celle dite à l'avancement des travaux. Nos diligences ont consisté à, apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fondent les estimations d'avancement et de résultats à terminaison de ces contrats, revoir les calculs effectués et comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

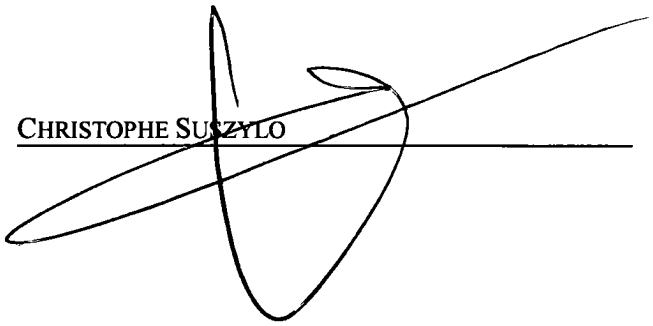
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les documents adressés l'associé unique, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à *SEYSSINET-PARISET, le 2 JUIN 2017*

Le commissaire aux comptes

MAZARS GOURGUE



CHRISTOPHE SUSZYLO